

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 mars 2019 à 19 heures**

**Etaient présents** : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Dominique BATAILLER, Nelly BAUDRY, Rosa BRILLAT, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Boris NADAUD, Nathalie ORSONI, Philippe VEYRIRAS.

Le compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la capacité d'autofinancement net de la commune est de 119 877 €, que celle-ci a un bon investissement et donc obtient beaucoup de subventions. Son bilan 2018 est excellent avec 626 995 € de trésorerie. La DGF est fixée sur la base de 1005 habitants. La commune a toujours une bonne santé financière, donc pas besoin d'utiliser le fonds de roulement.

### **Vote des taux d'imposition pour 2019**

Monsieur le Maire donne ensuite le montant des taxes que va percevoir la commune pour 2019 soit 274 608 € contre 265 449 € pour 2018. Le budget a été élaboré sans augmentation mais les bases ont augmenté de 2,2 %. Il propose de maintenir les taux de l'année dernière soit 10,84 % pour la taxe d'habitation, 18,88 % pour la taxe foncière sur le bâti et 47,72 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le maintien de ces taux.

### **Vote des différents budgets**

Monsieur le Maire présente

- Le budget principal :

Pour les dépenses de fonctionnement, chapitre 12, article 6413, il a été décidé d'y ajouter la somme de 9 159 € correspondant à l'excédent perçu sur les taxes.

Pour les recettes, Madame GRANGER, trésorière, propose de laisser l'excédent de fonctionnement soit 416 525,05 € sur les recettes. Ce qui fait passer le montant du virement de la section d'investissement à 255 448,86 €. Le budget total de fonctionnement s'élève à 934 296,05 €.

Pour les dépenses d'investissement, la taxe d'aménagement (chap.10), perçue à tort pour un montant de 2 142,15 €, doit être reversée. Au chapitre 21, une ligne de 65 000 € a été ajoutée pour l'achat de la maison GUILMIN. Au chapitre 23, la ligne pour la rénovation de la halle est donc d'un montant de 185 000,00 €, celle pour la rénovation de la Maison VALERY a été rajoutée pour 55 000,00 €, et la ligne affectée à l'Aménagement Entrée du bourg est de 49 000,00 €.

Pour les recettes d'investissement, comme nous n'avons pas de besoin de financement d'investissement à couvrir, notre excédent de fonctionnement capitalisé (chap. 10) est à zéro. Par conséquent le virement de la section de fonctionnement est d'un montant total de 255 448,86 €. Monsieur le Maire précise que les subventions obtenues pour la construction de la halle n'ont pas été prises en compte et qu'une subvention sur les fonds européens va être demandée. Ce qui fait un budget d'investissement de 698 897,62 €.

- le budget assainissement.

Pour les dépenses de fonctionnement, la somme de 200,00 € a été déduite de l'article 618 travaux d'entretien et affectée à l'article 6541 créances admises en non-valeur. Ce qui fait un budget de 18 792,58 €.

Pour le budget d'investissement pas de changement ; l'excédent antérieur reporté est de 59 087,90 €. Ce qui fait un budget total de 72 662,80 €.

- le budget des panneaux photovoltaïques

Pour les dépenses de la section de fonctionnement, un virement d'un montant de 4 000 € est réalisé au 023 virement à la section d'investissement pour changer un onduleur, cette somme est donc enlevée des fournitures d'entretien et petit équipement (chap. 6063). Pour les recettes, aucune modification. Ce qui fait un budget de 27 727,06 €.

En dépenses d'investissement, nous retrouvons la somme de 4 000 € rajoutée aux autres immobilisations corporelles (chap. 2318) et pour les recettes, cette somme apparaît en virement de section de fonctionnement. Le budget est de 13 430,61 €.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au vote des différents budgets.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les trois budgets.

### **Délibération pour demandes de subventions**

Monsieur le Maire passe ensuite à l'aménagement de la maison achetée à Mme GUILMIN. Il rappelle qu'une orthophoniste était intéressée pour s'y installer, mais finalement, elle ne donne pas suite car elle ne souhaite pas débiter sa carrière en tant qu'orthophoniste libéral. Monsieur le Maire propose d'attendre, avant de demander une subvention, de savoir qui s'installera dans ce bâtiment ; de plus, le sous-sol serait aménagé en pièce informatique pour le centre de loisirs.

Il rappelle ensuite qu'il a reçu trois devis pour la sécurisation du portail d'accès à l'enceinte scolaire, permettant l'ouverture à distance depuis la classe des enseignants. Il propose de choisir celui d'un montant de 5 339,24 € de la société Eric FAUCHER.

Il propose ensuite l'installation de coussins lyonnais pour la mise en sécurité de la route départementale RD 15 de St Genest sur Roselle.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour les demandes de subvention concernant la sécurisation du portail d'accès et la pose des coussins lyonnais.

Monsieur le Maire propose également de lancer les études pour l'aménagement du centre bourg ainsi que pour l'étude de la vidéo protection d'un montant de 8 000,00 € environ et des demandes de subventions sont envisageables : DETR, FIPD (Fond Interministériel de Prévention et de Délinquance). Il précise ensuite qu'en ce qui concerne la transformation de l'ancienne maison d'habitation de M. VALERY en maison intergénérationnelle, la solution serait peut-être de la mettre, pendant un certain nombre d'années, à la disposition d'une société qui prendrait en charge les travaux, s'occuperait de trouver des locataires, encaisserait les loyers et la restituerait ensuite à la commune. Cette situation est en cours de finalisation à St Germain les Belles.

### **Délibération pour la rétrocession d'une partie d'un chemin public à M. BOUGNOTEAU**

Monsieur le Maire enchaîne en expliquant aux conseillers que, suite au conseil municipal du 6 mars, il a reçu un courrier de M. BOUGNOTEAU lui indiquant que Mme LATOURNERIE ne souhaitait plus acheter le chemin public qui traverse ses parcelles numéros 1262 et 1264. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour ne vendre que le chemin public qui traverse les parcelles numéros 455 et 1261 de M. BOUGNOTEAU au prix de 100 €. Celui-ci prendra à sa charge l'ensemble des frais de géomètre, d'enquête publique, de notaire ou autres. Les conseillers sont d'accord à l'unanimité pour cette rétrocession.

### **Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire présente ensuite une proposition de l'Office de Tourisme qui propose l'installation de bannières aux entrées des communes pour indiquer les manifestations prévues dans celles-ci. Le prix d'une bannière est de 200 €. Les membres du conseil souhaitent avoir plus de précisions sur la forme de ces bannières, Monsieur le Maire propose d'en reparler au prochain conseil.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que, suite au contentieux avec les professionnels de santé de la Maison Médicale, un avocat a été nommé, il s'agit de Maître Raphaël SOLTNER, spécialisé en droit public.

Il précise que l'entreprise VEDRENNE a ajouté des thermostats dans certaines pièces mais que la température n'est toujours pas bien réglée. Un expert va être nommé pour vérifier les installations et ce sont les avocats qui s'occuperont désormais du dossier.

Il poursuit en disant que le prix des ordures ménagères va augmenter de 6,23 % cette année.

Monsieur le Maire remet aux membres du conseil un document concernant les finances 2018 de la communauté de communes. En fonctionnement, ce sont les charges salariales concernant le pôle enfance jeunesse qui représentent les plus grosses dépenses ainsi que la médiathèque et la voirie. En investissement, les dépenses sont supérieures aux recettes d'environ 30 000,00 €.

Il enchaîne avec le recrutement d'un agent au poste d'accueil à compter du 3 juin 2019. La commune a reçu 16 demandes. Parmi celles-ci, sept candidats ont été retenus et seront reçus en entretien le jeudi 4 avril prochain en collaboration avec le centre de gestion.

Il ajoute qu'il a reçu une lettre de remerciement de la part de la commune de St HILAIRE dans l'Aude, suite au don de 500 € en faveur de ses sinistrés.

Il demande ensuite aux conseillers d'établir un planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 26 mai. Les heures d'ouvertures sont de 8 heures à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.